

REGLEMENT EPREUVE CYCLOSPORT

UFOLEP VENDEE

Nom de l'épreuve : COURSE CYCLOSPORT UFOLEP ST MAIXENT SUR VIE

Date de l'épreuve : 2 mars 2025

Lieu précis de départ de l'épreuve : Rue du Rochat à St Maixent sur vie

Association organisatrice : LA ROUE LIBRE ST MAIXENTAISE

Contact : Meriau benoit,06 73 57 29 44 , ameliemeriau@orange.fr

Course en circuit :

Catégorie	H.Départs	Km circuit	Nb.Tours	Distance totale
1 ^{ère} catégorie	14H	12 km	7	84 km
2 ^{ème} Catégorie	14H	12 km	6	72 km
3 ^{ème} Catégorie	14h02	12 km	5	60 km
4 ^{ème} Catégorie	14H05	12 km	4	48 km
Féminines	14H05	12 km	4	48 km
15/16 ans	14H05	12 km	4	48 km
13/14 ans	14H05	12 km	3-1 km	35 km

- **Les cycloportifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée**, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, à l'échauffement comme à l'entraînement
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cycloport avec carton compétiteur en cours de validité **OU avoir obtenu un PASS conformément aux règlements UFOLEP**
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Tous les autres points de règlements sont mentionnés dans le livret des activités cyclistes UFOLEP Vendée en vigueur.

Inscriptions par internet : <http://www.ufolep-cyclisme.org> selon règlements

Du fait de sa participation à l'épreuve, tout participant s'engage à respecter ces règlements